

**Frédéric MANON**  
**Conseiller municipal de Lacroisille**

PJ : 2 articles Médiapart

Monsieur le Président de l'association des maires du Tarn,

Je viens de recevoir en tant qu' élu du Tarn votre appel au rassemblement du 15/11/14 organisé par l'association « **Tarn ruralité** » ainsi que le projet de courrier que vous nous demandez de signer et destiné à soutenir le préfet du Tarn et le président du conseil général du Tarn dans le dossier du barrage de Sivens.

Je tiens à vous faire savoir que votre démarche me révulse profondément, que ce soit sur l'appel à ce rassemblement ou sur le contenu du courrier de soutien. Je ne me retrouve absolument pas, ni dans votre démarche partielle et mal informée, ni dans vos propos, qui ne peuvent qu'attiser une situation déjà dramatique.

*Vous écrivez « ... dans un état de Droit, les décisions prises par les élus, dans le respect des règles démocratiques, ne sauraient en aucun cas être remises en question. »*

Pour ma part, si j'ai souhaité être élu, c'est pour me mettre au service de mes concitoyens et prendre des décisions dans l'intérêt collectif, mais certainement pas pour m'arroger une parcelle de pouvoir qui me permettrait de décider de tout et n'importe quoi sans que mes décisions soient remises en question. La légitimité de prendre des décisions, je ne la tire pas d'un vote sur une élection, je la tire de la confiance à chaque instant que peuvent m'accorder mes concitoyens sur des dossiers auxquels je dois dialoguer, transparence et honnêteté.

Si je suis membre actif d'un mouvement citoyen reconnue d'utilité publique depuis près de 40 ans (FNE), c'est parce que je considère comme Rémi Fraisse et tous les membres associatifs, que notre environnement est une richesse à préserver pour les générations futures, que j'ai à jouer en tant que citoyen, un rôle de veille, de lanceur d'alerte, d'information, d'expertise et d'opposition constructive sur des projets qui mettent en péril l'environnement et donc l'intérêt général. Car si l'environnement et la nature peuvent se passer de l'homme, l'homme lui ne peut s'en passer. Dans tous les cas, ce n'est pas pour enfreindre la loi et perturber l'ordre public, et je ne cautionnerai jamais les actes de violence quels qu'ils soient.

Si les processus décisionnels sur le dossier du barrage de Sivens avaient été réellement respectés, en toute transparence, si le conseil général, maître d'ouvrage, avait eu la volonté, le courage et l'intelligence de remettre en cause ce projet au cours des dernières années, projet reconnu aujourd'hui par l'Etat inadapté, surdimensionné, dispendieux au regard de l'intérêt collectif, alors nous n'aurions pas aujourd'hui un drame avec la mort de Rémi, et une profonde défiance envers les élus et leur légitimité.

Pour vous éclairer, car votre vision très orientée du dossier Sivens donne à la majorité des élus du conseil général pro-barrage, la préfecture, et les services de « l'ordre républicain » le rôle de victime, je vous invite à lire l'interview<sup>1</sup> du conseiller général tarnais Jacques Pages opposé au barrage. Je vous invite également à prendre connaissance des dernières informations<sup>2</sup> concernant les responsabilités du décès de Rémi.

---

<sup>1</sup> Interview sur Médiapart du 06/11/14 : « A Sivens un drame était inévitable. »

<sup>2</sup> Article de Médiapart du 06/11/14 : Sivens: la faute des gendarmes, le mensonge de l'Etat

Enfin, pour élargir le débat au-delà du Dossier Sivens, pour comprendre la mobilisation et l'exaspération citoyenne autour de Sivens, mais aussi sur d'autres projets, écoutez ou réécoutez l'émission sur France Culture « Du grain à moudre »<sup>3</sup>. La grand reporter Véronique Rebeyrotte et les autres intervenants<sup>4</sup> expliquent que « ces situations sont liées à une exaspération, à une désespérance citoyenne parce que d'autres formes d'actions n'ont pas abouties, que l'expertise citoyenne est ignorée, que les recours en justice ne sont pas suspensifs. ». Dans cette même émission l'anthropologue Alain Bertho<sup>5</sup> cite plusieurs exemples de situations comparables à Sivens dans d'autres pays et en tire 3 raisons : « 1) l'autisme des pouvoirs publics, 2) le caractère territorial des projets, 3) l'impact sur l'avenir avec risque d'irréversibilité. »

Le dialogue et l'écoute sont les pivots indispensables d'une confiance solide entre élus et citoyens, ce qui donne ensuite toute la légitimité aux élus pour décider. Et aux élus d'avoir l'intelligence de reconnaître qu'ils ne sont pas toujours compétents, qu'ils peuvent se tromper, que leur légitimité ne leur donne pas le droit de ne pas être remis en question sur leurs décisions quand les oppositions sont argumentées et justifiées. Dans le dossier du barrage de Sivens, tous ces ingrédients ont fait défaut pour le malheur de tous.

Plutôt que d'appeler au rassemblement pour défendre le droit à ne pas être remis en question, vous auriez dû faire appel à l'humilité, et au droit à l'erreur.

Monsieur le Président, recevez mes salutations respectueuses, mais empreintes d'une profonde affliction.

**M. Frédéric MANON**  
**Conseiller municipal Lacroisille**




*A la mémoire du botaniste Rémi Fraisse - bénévole du Mouvement FNE décédé sur le site du projet de barrage de Sivens*

<sup>3</sup> Emission du 03/11/14 : <http://www.franceculture.fr/emission-du-grain-a-moudre-pourquoi-les-luttes-environnementales-generent-elles-de-la-violence-2014->

<sup>4</sup> [Véronique Rebeyrotte](#), grand reporter à France Culture, spécialiste des questions d'environnement  
[Florence Denier-Pasquier](#), juriste, administratrice de France Nature Environnement et membre au titre de la protection de la nature et de l'environnement du Conseil économique, social et environnemental.  
[Virginie Grandhomme](#), doctorante en sociologie à l'université de Nantes, spécialiste de la collectivisation des luttes politiques.

<sup>5</sup> [Alain Bertho](#), professeur d'anthropologie à l'Institut d'études européennes et directeur de la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord.